



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024322-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne

Domicilié à Hôtel du Département — 77000 MELUN

Représenté par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI

D'une part,

et

Le Comité départemental de Basketball de Seine-et-Marne

Domicilié à 12 rue des Ecoles - Pouilly Le Fort - 77240 VERT SAINT DENIS

Représenté par son Président, Monsieur Kévin BOSI

et

La Fédération Française de Basketball

Domicilié à 117 rue du Château des Rentiers - PARIS 13

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre SIUTAT

D'autre part,

Est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis les Jeux de Tokyo 2020, le basket 3x3 est devenu une discipline olympique.

L'émergence du basket 3x3 repose sur une conception moderne, jeune et fun, en adéquation avec les aspirations d'un public à la recherche d'un sport spectaculaire, peu contraignant pour une pratique conviviale et libre.

La Fédération Française de Basketball (FFBB) a pour objectif de développer le basket 3x3 en favorisant :

- la construction des terrains extérieurs dans le cadre du Plan Infra 2024 qui a pour ambition de décliner son Projet Sportif Fédéral (PSF) comme véritable outil d'aménagement et de reconnaissance d'innovation sociale, en soutenant la création et la réhabilitation d'espaces de pratique dégradés.
- le développement de la discipline par l'intermédiaire des ligues régionales, des comités

départementaux et des clubs, en organisant, une compétition de clubs et des tournois nationaux et internationaux sur le territoire national.

Sur le plan local, une réelle dynamique autour du basket-ball est constatée. Le comité de Seine-et-Marne de basketball recense actuellement 9 800 licenciés (basket 5x5 et 3x3) répartis au sein de 57 clubs sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais, et ce nombre de licenciés atteint même 11 070 en comptabilisant les licences temporaires de type « contact » ou « basket écoles ».

Le Département souhaite accompagner la Fédération de Basketball dans le développement de cette nouvelle pratique sportive en participant activement, avec les collectivités, communes ou groupements de communes, au développement des terrains de basket 3x3 mais aussi en co-organisant des tournois nationaux et internationaux sur le territoire (Opens FFBB, Tournois internationaux FIBA, Circuit Professionnel 3x3 FFBB, etc.).

1 : Objet du protocole

Le présent protocole d'accord a pour objet d'instaurer une relation partenariale entre le Conseil départemental de Seine-et-Marne, le Comité de Basketball de Seine-et-Marne et la Fédération Française de Basketball, afin d'organiser conjointement le développement du basket 3x3 sur le territoire, et d'en définir les engagements des 3 parties.

2 : Engagements du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne s'engage à :

- Favoriser le développement du basket 3x3 en lien avec le plan Infra de la FFBB en soutenant financièrement les projets validés par la fédération en 2022 :
 - o Saint-Thibault-des-Vignes (6 terrains)
 - o Bois-le-Roi (2 terrains)
 - o Lagny-sur-Marne (4 terrains)
 - o Roissy-en-Brie (2 terrains)
 - o Crégy-les-Meaux (1 terrain)
 - o Ozoir-la-Ferrière (2 terrains)
- Mettre en place un dispositif permettant d'accompagner les communes et intercommunalités identifiées comme carencées en équipements sportifs dans la construction ou la réhabilitation de terrains de basket 3x3, en complémentarité du plan Infra (Plan 100 terrains en 2023) ;
- Accueillir un évènement 3x3, national et/ou international sur son territoire, l'organisation de tournois internationaux 3x3 FIBA et/ou une étape du Circuit Professionnel en coopération avec la FFBB et le comité départemental de Seine-et-Marne de Basketball (CDBB).
- Associer le Comité départemental ainsi que les clubs pour animer les terrains et développer de nouvelles pratiques non compétitives issues du « Vivre-Ensemble » (*Basket féminin, Basket santé, Basket inclusif, etc.*)

3 : Engagements de la Fédération française de basket-ball

La Fédération Française de Basketball et son comité départemental s'engagent à :

- étudier les demandes de soutien financier, au titre de son plan INFRA 2024, des collectivités locales citées ci-dessus ;

- proposer à ses partenaires privés engagés dans le 3x3, les projets identifiés afin d'obtenir un soutien financier complémentaire ;
- proposer, par le biais de son Comité Départemental de Basketball de Seine et Marne et des clubs affiliés, un plan d'animation de ces terrains ;
- concerter le Département pour toute opportunité de développement de la pratique sur son territoire, se traduisant par la possibilité d'organisation d'évènements sportifs nationaux et/ou internationaux 3x3 ou d'autres projets pouvant concourir à ce même objectif ;
- communiquer sur ce partenariat avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne sur tous les supports de communication dédiés au développement et à la pratique du basket 3x3, pour toutes les opérations conduites sur le territoire départemental.

4 : Suivi du partenariat

Le Département de Seine-et-Marne, le Comité départemental de Seine-et-Marne de Basketball et la Fédération Française de Basketball se retrouveront au moins une fois par an afin de veiller au suivi et à l'évaluation du présent protocole d'accord.

5 : Durée

Le présent protocole d'accord est engagé jusqu'à la fin de de l'Olympiade 2024.

Il prend effet à la date de la signature

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des deux parties, sous forme de courrier au minimum deux mois avant l'échéance de reconduction.

Fait en 3 exemplaires originaux

A _____, le

**Pour la Fédération Française
de Basketball
Le Président**
ou son représentant

**Pour le Comité départemental
de Seine-et-Marne de
Basketball
Le Président**
ou son représentant

**Pour le Département
Le Président du Conseil
départemental de Seine-et-Marne**
ou son représentant